

# L214



- Association de défense des animaux
  - Faire reculer la cruauté, favoriser le véganisme : progrès à court et moyen terme.
  - Abolition à terme.
- Fondée en 2008, 30000 membres
- Enquêtes filmées, dossiers documentés, propositions concrètes d'évolution

# CONTRÔLES EN ABATTOIR

- - Pas de surveillance continue
  - Pas de priorité sur les animaux vivants
  - Manque d'effectifs (Syndicat des Inspecteurs Vétérinaires)
  - Pas de sanctions, peu de suivi (Houdan, Limoges)
  - Taxe sur les abattoirs non récupérée
  - *« Au total, l'absence de contrôle à un niveau significatif et l'absence de sanctions suffisantes mettent en lumière des anomalies graves. », Cour des comptes, février 2014*

# CONTRÔLE DE L'OAV

- - Personnel vétérinaire peu présent
  - « l'équipe a constaté une connaissance insuffisante des principales exigences »
  - « l'efficacité du système de contrôles officiels des conditions de bien-être pour l'animal au moment de l'abattage est compromise par de nombreuses non-conformités détectées »

# RÉPONSE DES AUTORITÉS FRANÇAISES

- - « Oui, nos effectifs sont inférieurs aux normes européennes, qu'on considère trop élevées. [...] On assume. L'abattoir est prioritaire et nos effectifs correspondent aux besoins : on a plus de mille personnes dans nos 250 abattoirs »

**Le respect de la réglementation  
ne supprime pas toutes les souffrances des animaux  
mais elle permet de poser des limites.**

# NOS ENQUÊTES

- - Entre octobre 2015 et juin 2017, 8 enquêtes dans des abattoirs d'animaux « de boucherie » :
    - Bovins
    - Ovins, y compris agneaux
    - Porcins
    - Chevaux
  - Des enquêtes précédentes ont documenté l'abattage des poules et poulets, des lapins.

# CONDITIONS DES PRISES D'IMAGES

■

- Vidéos prises sur signalement ou opportunité
- Vidéos prouvent infractions déjà connues
- Homogène sur l'ensemble des abattoirs
- Actes de routine, pas d'observateur extérieur

# PRINCIPALES INFRACTIONS

- - Étourdissements inefficaces
    - Intensité mal réglée, pistolet mal placé, exposition au gaz insuffisante
    - Intervalles étourdissement-saignée long
    - Pas de test de conscience, suspension d'animaux conscients.
    - Pas d'abattage d'urgence pour les oiseaux

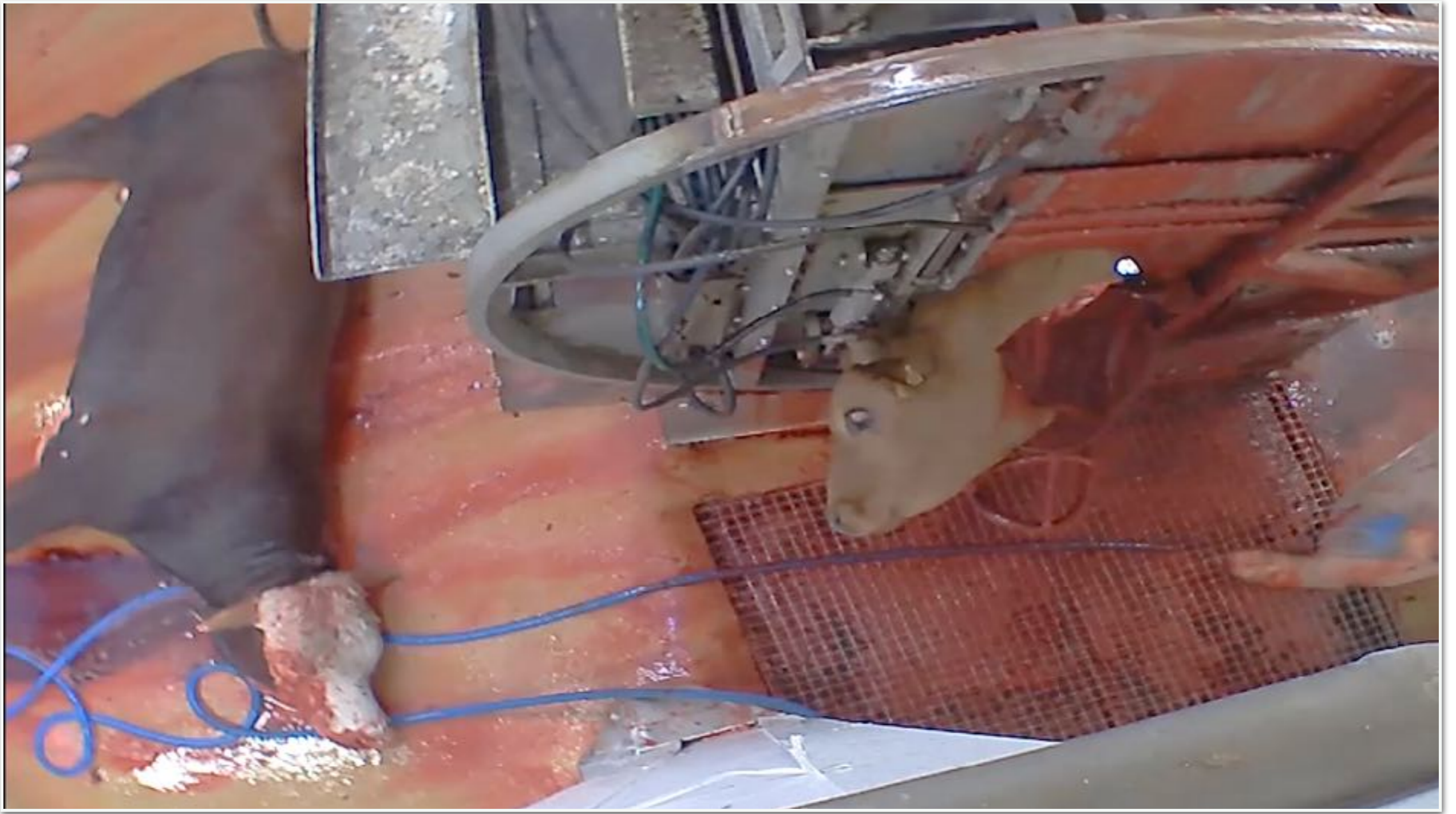




# PRINCIPALES INFRACTIONS

- - Abattage sans étourdissement
    - Matériel d'immobilisation inadapté (mentonnière mal ajustée, box adultes / jeunes)
    - Immobilisation précoce (opérateur absent)
    - Égorgement par cisaillement
    - Fin d'immobilisation avant perte de conscience





# PRINCIPALES INFRACTIONS

- - Structures, équipements
    - Saignée, égorgement à la vue des autres animaux
    - Pièges inadaptés
    - Matériel d'étourdissement défectueux





# CONSÉQUENCES

- 
- Exceptions puis reconnaissance d'un dysfonctionnement général
- Fermetures temporaires ou définitives de chaînes d'abattage
- Contrôle dans les abattoirs : 80% de chaînes présentent des non-conformités
- Commission d'enquête parlementaire, proposition de loi
- Procès sur preuves des images, condamnations prononcées

# À VENIR : FAIRE APPLIQUER



- Faire appliquer la réglementation
  - Surveillance continue
  - Contrôle vidéo
  - Transparence (publication des rapports)
  - Suivi et sanctions

# À VENIR : RENFORCER

- - Renforcer la réglementation
    - Interdire abattage sans étourdissement
    - Interdire asphyxie au CO<sub>2</sub> pour les cochons
    - Interdire de suspendre les animaux encore conscients
    - Interdire les aiguillons électriques
    - Interdire abattage des femelles gestantes 2e trimestre



*« En préambule, je vais répéter une phrase prononcée par Florence Burgat, philosophe et directrice de recherches, devant la Commission d'enquête : « De quel droit, en l'absence de nécessité, assimilons-nous les animaux à des ressources transformables ou à des biens dont l'usage implique la destruction ?*

*Ajoutons que jamais nous n'avons fait souffrir et tué autant d'animaux qu'aujourd'hui alors que jamais nous n'avons eu moins besoin des animaux pour notre survie ou pour notre développement. »*

*Laurence Abeille, députée.*

*12 janvier 2017 - Assemblée nationale française.*